

PAR COURRIEL

Québec, le 15 janvier 2018

Madame Julie Gravel  
ArcelorMittal Exploitation Minière Canada  
1010, de Sérigny, bureau 200  
Longueuil (Québec) J4K 5G7

**Objet :Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de  
sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont – Questions  
complémentaires du 15 janvier 2018 (n<sup>os</sup> 1 à 9)**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet  
mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire  
obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la  
commission souhaite recevoir les réponses d'ici le **17 janvier** compte tenu de  
l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous  
prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay Lachance  
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p.j.

## ARCELORMITTAL

1. Dans le cadre de l'émission de l'attestation d'assainissement, le bilan des eaux au site de Mont-Wright a été transmis au MDDELCC pour les années 2010 à 2015 (DA11.1, p. 37). Veuillez fournir ces bilans d'eau et, si possible, y ajouter celui de 2016.
2. Vous envisagez d'augmenter la capacité de l'UTER (d'environ 1,3 Mm<sup>3</sup>/mois) ou de la rendre opérationnelle toute l'année afin de répondre à l'augmentation des débits prévue dans le bassin Hesse Centre. Un rapport technique devait être envoyé au MDDELCC pour des travaux prévus en 2016 sur cette installation (PR3.1, p. 4-61 et 4-62).
  - a. Quel est l'état d'avancement de ce projet ?
  - b. Veuillez déposer le rapport technique fourni au MDDELCC.
  - c. Des travaux sont aussi prévus à l'effluent final MS-2/MS-4. Où en sont les rendus les travaux et quelle est leur nature?
3. La figure 1 du DA11.1 montre une flèche d'écoulement de l'eau qui va du bassin Hesse Centre vers le bassin Hesse sud sans passer par l'UTER, alors que la figure 4-3 du PR3.1 montre la même flèche s'écoulant plutôt du bassin Hesse Sud vers le bassin Hesse Centre. Veuillez vérifier ces figures et préciser et expliquer quels sont les bons schémas.
4. AMEM détiendrait une couverture d'assurance à hauteur de 25 M\$ (PR5.1.1, p. 28). Est-ce que cette couverture d'assurance serait augmentée advenant la réalisation du projet, notamment pour couvrir d'éventuels travaux à faire en cas de défaillance des digues ? Précisez.
5. Il est question d'apporter des améliorations à la gestion des eaux usées sanitaires aux installations minières (DA11.1, p. 22 ; DA8 ; PR5.1.1, p. 26). Comme ces eaux sont déversées après traitement en amont du lac web, la commission souhaite savoir quelles sont ces améliorations et quel en est le calendrier de réalisation?

6. L'annexe K du document PR5.1.1 (Questions-réponses au MDDELCC, daté de janvier 2017) présente une analyse de rupture des digues proposées pour le projet. Divers scénarios ont été analysés. Or, il y a déjà des digues et un barrage qui ceinturent le parc à résidus Hesse et le bassin Hesse Nord.
  - a. Quel est l'historique des accidents, mineurs ou majeurs, impliquant des digues ou le barrage à la mine de Mont-Wright depuis les années 70 ? Pour chaque événement répertorié veuillez fournir ou décrire 1) la date de l'évènement, 2) les conditions météorologiques, 3) le type de bris survenu (débordement, rupture ou autre), 4) les conséquences (pour l'environnement, les infrastructures et les personnes), 5) les travaux qui ont été effectués pour corriger la situation et 6) la durée de ces travaux (dates de début et de fin).
7. Des essais de toxicité sur le poisson et le benthos sont faits par AMEM en vertu du Règlement sur les effluents des mines de métaux (M. Jean-François Poulin, DT2, p. 99). Les résultats sont publiés par Environnement et Changements climatiques Canada pour les années 2012 et 2013 sur le Web. Veuillez déposer les résultats pour les années 2014 à 2017.
8. La commission souhaite obtenir un schéma de gestion des eaux semblable à celui présenté dans l'étude d'impact (PR3.1, figure 4-3), mais qui montrerait la gestion des eaux avec la réalisation du projet d'aménagement des nouveaux bassins et qui comprendrait les aménagements prévus au sud et à l'ouest des fosses d'extraction ainsi que le futur effluent final HS-2 (Webb-1) au sud du lac Webb.
  - a. La commission souhaite également connaître les volumes mensuels d'eau qui seraient déversés dans le lac Webb par cet effluent.
9. Dans le Plan de restauration – Installation de la mine de Mont-Wright, AMEM a mandaté la firme Golder Associés (Golder) pour entreprendre un programme d'évaluation géochimique des stériles qui seront produits lors de l'expansion, afin de vérifier leur potentiel de génération d'acide (PGA) et de lixiviation dans le milieu récepteur. Dans le Plan de restauration, il est indiqué qu'« à ce jour, le rapport final de Golder n'a pas été produit. À l'automne 2017, AMEM a mandaté la firme Ecometrix Incorporated (Ecometrix) afin de

se prononcer sur les résultats des tests effectués par Golder. AMEM s'attend de recevoir le rapport d'Ecometrix en début d'année 2018 ». (DA11.1, p. 11).

- a. La commission souhaite savoir si le rapport de Golder a été complété et peut lui être remis.
- b. Si le rapport de Golder est terminé, ou en est rendu la firme Ecometrix dans son analyse?